



REGLEMENT

Edition 2019

8-10/06/2019

Le Comité Organisateur détient seul le pouvoir de décision pour modifier le présent règlement.

Chaque collègue (individuellement ou à travers son équipe) a le droit de proposer des modifications au règlement : celles-ci devront toutefois être adressées au Comité Organisateur par écrit (ou par e-mail) après le tournoi et avant le 30 novembre de chaque année.

Le Comité Organisateur examinera les propositions de modifications lors de son Assemblée Générale en janvier, prendra les décisions qui s'imposent et les communiquera ensuite aux responsables des différentes Directions Générales et Services.

1. Introduction

Le Schuman Trophy est basé sur 3 piliers :

a) La solidarité

Depuis sa création en 1997, le Schuman Trophy, grâce aux sponsors et à l'implication des Directions Générales et Services, a distribué plus de **€785.000** de contributions à des associations caritatives œuvrant pour l'enfance défavorisée en Europe et dans le Monde (voir détails à l'annexe 1).

Tous les participants s'accordent pour rappeler que cette initiative est en faveur des enfants du monde entier et que **le tournoi de football n'est qu'un des instruments pour atteindre son objectif.**

La participation de la majorité des Directions Générales à cet élan de solidarité est un élément essentiel à la réussite annuelle du Schuman Trophy, principalement par l'engagement de leurs membres dans la vente des billets de tombola.

Le Comité d'Organisation (ci-après : le Comité) espère que les résultats financiers de cette 23^{ème} édition permettront une fois encore d'aider un maximum d'associations caritatives. Il a, par ailleurs, décidé d'accorder dès la présente édition une place de tête de série à la Direction Générale/Services ayant vendu le plus de billets de tombola lors de l'édition précédente (**EEAS**).

b) La convivialité

Le tournoi de football est, sans aucun doute, un des événements majeurs organisés au sein des Institutions européennes qui permet à tous les fonctionnaires, autres agents et leur famille de se réunir l'espace d'un week-end en toute décontraction.

« La convivialité me tient à cœur et cette manifestation y contribue », fut le message d'encouragement du Président SANTER en 1997, soulignant l'état d'esprit dans lequel s'inscrivait cette initiative.

Le Président renouvelait son soutien à l'initiative en 1998 et 1999 en déclarant :

« J'apporte mon soutien à cette confrontation sportive interservices. D'autant plus qu'elle est organisée dans un esprit de solidarité européenne tournée vers l'extérieur. C'est pourquoi, quelle que soit la meilleure équipe, il n'y aura que des gagnants ! »

C'est également dans cette voie que s'exprimaient le Président PRODI et les Commissaires en soulignant que *"cette initiative fait honneur aux personnes participantes"*.

Durant ses deux mandats, le Président BARROSO apporta également tout son soutien au Schuman Trophy soulignant *« un événement devenu incontournable à la Commission européenne et un exemple de l'intégration du personnel de la CE à la vie culturelle et caritative en Belgique et ouverte sur le monde »*.

En marge du Gala 2014, le Président Juncker adressa un message de sympathie *félicitant les très nombreuses personnes qui depuis 18 ans ont inlassablement organisé cet événement dans un remarquable esprit d'équipe entre collègues et de solidarité avec les plus faibles.*

En 2018, le Président réitérait ses encouragements en signalant sa satisfaction de notre solidarité envers les enfants défavorisés, notamment en Afrique, et de la promotion des valeurs de l'Europe.

c) **La sportivité**

Quelque soit le sport pratiqué, un tournoi demeure une compétition qui voit émerger un gagnant qui remporte le trophée. Bien trop souvent, toutefois, l'esprit de compétition prend le dessus sur les valeurs fondamentales de notre initiative que sont la solidarité, la convivialité et l'esprit de fair-play.

Du fait de son but premier, le Comité a toujours mis l'accent sur l'esprit de fair-play qui doit entourer le tournoi. C'est ainsi qu'une coupe est remise à l'équipe ayant témoigné de la plus grande sportivité au cours du tournoi et que des sanctions spécifiques ont été inscrites dans le règlement pour punir sévèrement tout acte antisportif.

Il a, par ailleurs, décidé d'accorder dès la présente édition une place de tête de série à la Direction Générale/Services ayant obtenu le prix du fair-play lors de la précédente édition (DGT).

2. Edition 2018

La 23^{ème} édition du Tournoi de football inter-DG "SCHUMAN TROPHY 2019", se déroulera le **week-end de la Pentecôte du 8 au 10 juin 2019**, dans les installations de la **Royale Union Rixensart** situées à Rosières, rue de la Ferme du Plagniau.

La 4^{ème} édition du tournoi féminin sera également organisée durant ce tournoi.

Le déroulement des tournois ainsi que le calendrier seront établis en fonction du nombre d'équipes inscrites. L'EEAS et la DGT (vainqueur du fairplay) et les deux finalistes seront désignés comme tête de série dans les différents groupes. Les meilleurs classés de l'édition 2018 seront également tête de série si le tournoi 2019 comporte plus de 4 groupes.

3. Frais de participation

- Chaque équipe versera un droit de participation dont le montant est fixé à **400 €**. Ce montant sert non seulement à mettre en place la logistique du tournoi mais doit également être considérée comme une forme de contribution directe de chaque Direction Générale/Services à notre initiative.
- Le versement de cette somme **doit être exécuté pour le 12 avril 2019 au plus tard sur le compte** mentionné ci-dessous au nom du "SCHUMAN TROPHY"

BNP PARIBAS FORTIS BANK

IBAN: BE32 0016 8898 3602

BIC : GEBABEBB

Avec la communication: DGXX – Participation 2019

4. Règles de participation

- Chaque équipe pourra être composée de joueurs « effectifs » et « externes ».
- Les critères d'éligibilité sont les suivants :

A. Joueurs effectifs

Les fonctionnaires et autres agents (hommes ou femmes) portant un badge « F », « TEMP », « AC », « END », « STAG » et « INT » affectés à la Direction Générale/Service à la date du Tournoi.

- En cas de mutation après le 1/3/2019, le joueur pourra choisir son équipe sans autorisation préalable.
- L'intérimaire devra être en fonction à la date du tournoi et justifier d'une affectation dans la Direction Générale d'au moins 6 semaines avant la date du tournoi.

B. Joueurs externes

Une équipe ne pourra **inscrire** que **4 noms** sur sa liste représentant cette catégorie **qui pourra comprendre** :

1. Les conjoints et partenaires du personnel statutaire habitant sous le même toit et ayant droit au R.C.A.M affecté à la Direction Générale/Service à la date du tournoi.

Pièce justificative : copie carte d'identité/passeport ET extrait SYSPER II ou attestation de composition du ménage délivrée électroniquement via HR forms.

2. Les membres de sociétés tiers qui travaillent dans le bâtiment principal de la Direction Générale/Service à la date du tournoi.

Pièce justificative : copie badge + preuve affectation dans la DG (adresse e-mail xxx@ext.ec.europa.eu) ou du bâtiment (feuille de route hebdomadaire des 8 dernières semaines).

Aucun "transfert" entre Directions Générales/Services n'est possible dans cette catégorie et le point 5 ne s'applique pas.

- Chaque Direction Générale/Service pourra inscrire une seule équipe au tournoi et remettra au Comité, **pour 24 mai 2019 au plus tard**, une liste de 15 (au minimum) à 30 (au maximum) joueurs accompagnée des pièces justificatives. Ces documents seront disponibles durant le tournoi à des fins de vérification.

Si la liste n'est pas remise dans les délais, les joueurs de l'équipe seront contrôlés avant le début du premier match. Ils devront être en possession de leur carte de service ou pièces justificatives comme décrit ci-dessus.

- Dans le **cas de fausses déclarations**, le Comité pourra décider à tout moment **de l'exclusion du tournoi de l'équipe en question**. Cette exclusion sera traitée de la même manière qu'un forfait.

5. Autres dispositions

- Un joueur de la catégorie décrite sous le point 4.A,
 - qui n'a pas été repris par sa DG/Service.
 - dont la DG/Service ne s'est pas inscrit au tournoi

pourra jouer avec une autre Direction Générale/Service **sous réserve de l'accord du responsable de sa DG et du Comité.**

- Tout autre cas de figure devra être soumis à l'approbation du Comité **au plus tard deux semaines avant le début du tournoi.** Ce Comité sera le seul habilité à trancher en cas de divergence d'interprétations.

6. Fusion entre DG /Service

Afin de permettre une participation au tournoi à toutes les Directions Générales/Services, la fusion entre deux (ou plusieurs Directions Générales) est admise selon les critères suivants:

- *Une Direction Générale/Service ne pourra pas fusionner si son effectif total dépasse les 1000 unités ;*
- *Deux ou trois Directions Générales/Services ne pourront pas fusionner si l'effectif total résultant de cette fusion dépasse les 1500 unités ;*

Une fusion est effective si au moins 30% des joueurs proviennent de la DG « minoritaire ».

Vous trouverez à l'Annexe 1, la situation au 1/01/2017 des effectifs par Direction Générale/Service établie par la DG HR.

7. Règlement du Tournoi

- a) Chaque équipe évoluera avec son propre équipement et disposera d'au moins un second jeu de maillots de couleur différente (1 jeu clair, 1 jeu foncé) ; un jeu de chasubles sera mis à disposition par le Comité.
- b) Chaque équipe devra se munir de ses propres ballons pour les échauffements (en prévoir 2 au minimum qui seront marqués pour éviter toute discussion ultérieure).
- c) Les lois du jeu du football s'appliquent totalement avec les exceptions suivantes :
 - Les rencontres auront les durées suivantes :
 - 1) Tours qualificatifs, ¼ finales & matches de classement : **2 x 15 minutes**
 - 2) Demi-finales : **2 x 20 minutes**
 - 3) Finale : **2 x 25 minutes.**
 - En cas d'égalité au classement d'un groupe, les critères ci-dessous serviront à départager les équipes, par ordre de priorités:
 - 1) Les points du fair-play
 - 2) Le résultat de la rencontre directe entre les 2 équipes
 - 3) Le nombre de victoire.
 - 4) Différence entre buts "pour" et "contre".
 - 5) L'équipe ayant reçue le moins de cartons jaunes (1 rouge équivaut à 3 cartes jaunes).
 - 6) Plus grand nombre de buts inscrits.
 - 7) Si toutefois, deux équipes se trouvaient être encore à égalité, elles seraient départagées par pile ou face.
 - **En cas d'égalité lors de rencontre de phase finale, il sera procédé à une série de 3 tirs au but.** Si l'égalité subsiste, chaque équipe tirera un pénalty jusqu'au moment où une équipe ne marquera pas.

- En cas d'un nombre différent d'équipes par groupe et d'une qualification d'un meilleur deuxième ou troisième, les résultats des rencontres contre le dernier classé de ces groupes sont neutralisés et un nouveau classement est établi pour comparer uniquement les résultats de l'équipe en balance.
- Les remplacements pendant les matches sont libres et pourront s'effectuer en continu **à la ligne médiane (avec autorisation de l'arbitre ou du responsable au terrain)** pour autant que les changements ne perturbent pas le déroulement des rencontres.

8. Sanctions

- Le comportement malveillant d'un joueur ou d'une équipe envers les valeurs du Schuman Trophy et ses participants sera puni par une exclusion immédiate du tournoi. Des sanctions supplémentaires pourront être décidées par le Comité Organisateur suivant la gravité des faits.
- Un carton jaune reçu équivaut à une exclusion : l'équipe peut toutefois remplacer le joueur.
- Après un deuxième carton jaune, le joueur ne pourra pas jouer la rencontre suivante.
- Une carte rouge comporte l'exclusion immédiate du joueur et une suspension automatique pour le match suivant. Selon la gravité des faits rapportés par l'arbitre, le Comité se réserve le droit d'appliquer une sanction complémentaire.
- Au cas où une équipe ne se présenterait pas à un match, elle sera déclarée perdante par un score de 0-3. Le même score de 0-3 s'appliquera également à l'équipe n'ayant pas respecté le règlement.

9. Fair play

- Après chaque rencontre, l'arbitre donne aux 2 équipes une cote qui va de 0 à 10 points : cette cote tiendra compte du comportement des joueurs sur le terrain et sur le banc.
- Le comité adaptera le résultat du fair-play en fonction des critères supplémentaires suivants :
 - des éventuels cartes jaunes (-2 points) ou rouges (-5 points)
 - de l'arrivée en retard d'une équipe (-5 points)
 - des éventuels forfaits d'une équipe (-15 points)

10. Divers

○ **Communication**

Chaque Direction Générale/Service s'engage à assurer la plus grande diffusion possible de l'information relative au tournoi dans son environnement immédiat **ainsi que pour la vente de billets de tombola.**

Un réseau de responsables d'équipes de chaque Direction Générale/Service est constitué. Il est consulté pour avis à chaque fois qu'une décision importante doit être prise et se réunit une fois avant le début du tournoi sur invitation du Comité.

L'accord du Comité pour la publication d'articles aussi bien dans le magazine interne "Commission en Direct" que dans un autre support de presse appropriée (avant l'événement et après la tenue de celui-ci) est obligatoire.

○ **Responsabilités.**

Au terme du tournoi, le Comité déterminera le profit total ainsi que la somme à distribuer aux différentes organisations caritatives qui seront sélectionnées après le lancement d'un appel à

projets. Une évaluation des propositions sera réalisée par au moins deux membres du Comité dont les recommandations seront soumises à l'ensemble du Comité pour les décisions d'attribution.

Le Comité, les responsables du club de football de la RUR et les représentants des équipes ne pourraient être tenus responsables de tout accident, vol ou perte survenu lors du tournoi.

Par ailleurs, le Comité rappelle que tout fonctionnaire et autre agent à notre événement est couvert par le RCAM.

Le Comité souscrit une assurance responsabilité civile qui couvre les dégâts découlant de l'organisation mais qui ne couvre pas les blessures des joueurs "externes" (voir point 4 B)

Au terme du tournoi, le Comité déterminera le profit total ainsi que la somme à distribuer aux différentes organisations caritatives qui seront sélectionnées après le lancement d'un appel à projets. Une évaluation des propositions sera réalisée par au moins deux membres du Comité dont les recommandations seront soumises à l'ensemble du Comité pour les décisions d'attribution.

Le Comité est responsable de l'application du présent règlement au titre du tournoi se déroulant en 2019. Après sa diffusion à tous les responsables d'équipe ce règlement ne pourra plus subir de modifications.

Personnes de contacts.

Email : **EC SCHUMAN TROPHY**

Le Comité Organisateur est composé de :

Gianmarco DI VITA (SEAE), Giuliano ENA (SEAE), Alexandre JACOBS (PMO), Alexandre SANTOS (DGT), Angelo LAURINO, Joël LE QUEMENT et Jean-Marie REMY (GROW).

Le Comité Organisateur

Effectif des DG/Services au 1/1/2018

<u>DG/Service</u>	<u>TOTAL</u>		<u>DG/Service</u>	<u>TOTAL</u>
AGRI	904		HOME	475
BUDG	436		HR	1.176
CAB	506		IAS	149
CLIMA	180		JRC	2.770
CNECT	866		JUST	397
COMM	965		MARE	312
COMP	794		MOVE	445
DEVCO	3.078		NEAR	1.581
DGT	2.216		OIB	1.271
DIGIT	491		OIL	396
EAC	450		OLAF	347
ECFIN	593		OP	555
ECHO	771		PMO	548
EMPL	711		REGIO	586
ENER	584		RTD	1.305
ENV	445		SANTE	706
EPSC	48		SCIC	744
EPSO	129		SG	570
ESTAT	655		SJ	399
FISMA	309		SRSS	130
FPI	183		TAXUD	406
GROW	884		TRADE	682